

Les sols PVC  
& Le recyclage

OPÉRATION  
COLLECTE  
2011



Une initiative du SFEC

le syndicat des fabricants  
de revêtements de sol PVC

& Sols Pvc<sup>PRO</sup>

Forbo Flooring Systems | Gerflor | Tarkett

# Le contexte

## → Le tri sélectif, un enjeu qui se précise

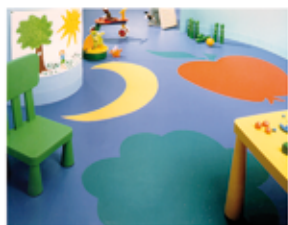
- L'environnement prend tous les jours de plus en plus d'importance dans la filière bâtiment :
  - Un décret, découlant du Grenelle de l'Environnement, oblige tous les chantiers de démolition de plus de 1000 m<sup>2</sup> à réaliser un audit pour quantifier la quantité de déchets générés et les filières de recyclage possibles.
  - Les chantiers répondant à la démarche HQE® se multiplient et peuvent exiger la valorisation des déchets (cible 3, chantier à faibles nuisances).
- L'Union Européenne a fixé un objectif minimum de valorisation de 70% des déchets pour les déchets non dangereux issus du BTP dont font partie les revêtements de sol PVC.
- A moyen terme en France, la taxe sur les déchets enfouis va augmenter rendant le coût de mise en décharge de plus en plus important.
- Des solutions de tri et de recyclage existent pour les entreprises qui posent ou déposent des revêtements de sol PVC.

## → Le recyclage, un engagement volontaire des fabricants

- Très concernés par la protection de l'environnement, les industriels du PVC se sont regroupés dès 2000 au sein de l'engagement Vinyl 2010 pour, entre autres, recycler des quantités croissantes de déchets en fin de vie. L'objectif de recycler 200 000 tonnes de PVC en 2010 en Europe a été dépassé et un nouvel engagement est en préparation avec des objectifs toujours plus ambitieux.
- En France, le SFEC (Syndicat des fabricants de revêtements de sol PVC) et **Sols Pvc™** ont mis en place, depuis plusieurs années, une opération de collecte et de recyclage de déchets de pose et de dépose de sols pvc à destination des entreprises de pose.

Parallèlement, les fabricants recyclent plus de 90% de leur chutes de fabrication.

- Ces déchets peuvent être soit réintégrés dans de nouveaux revêtements de sol PVC soit utilisés dans d'autres applications comme des cônes de signalisation ou des tuyaux.

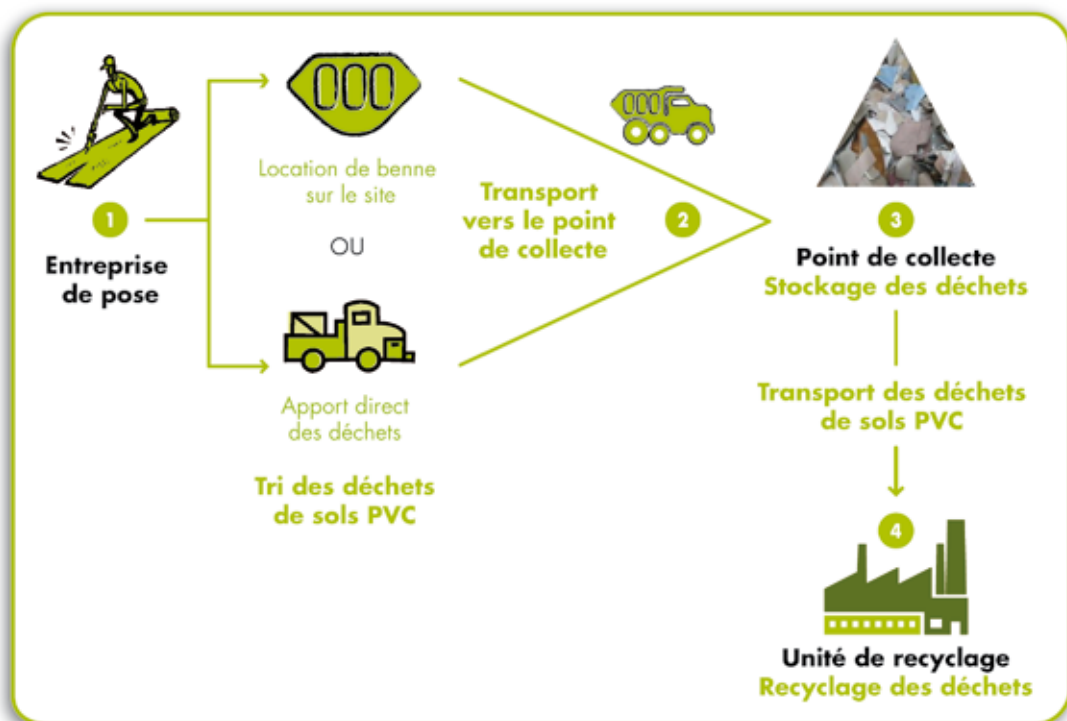


# L'opération collecte 2011

## ➔ A qui s'adresse l'« opération collecte 2011 » ?

■ A toutes les entreprises qui posent ou déposent des revêtements de sol PVC en France.

## ➔ Comment ça marche ?



■ Un kit de bienvenue est remis à l'entreprise de pose à la signature de la convention pour faciliter la mise en place du tri (formation des poseurs) et la valorisation de la démarche.

## ➔ Quelles sont les conditions financières ?

### ■ Apport direct et transport en benne vers le point de collecte

Le dépôt des déchets sur le point de collecte est facturé à un tarif négocié. Le SFEC apporte une aide financière à l'entreprise de pose en fonction des tonnages apportés.

### ■ Transport et recyclage

Le transport vers l'unité de recyclage ainsi que le recyclage sont pris en charge par le SFEC.

# Les exigences de tri

## ➔ Revêtements PVC acceptés (chutes de pose et de dépose)

**Les restes de colle et de ciment ne gênent pas, à l'exception des colles bitumineuses.**

### ■ Revêtements homogènes et hétérogènes

Les revêtements sur sous-couche liège sont acceptés dans la collecte.

### ■ Revêtements compacts et acoustiques

Revêtements de sol PVC homogènes



Revêtements de sol PVC hétérogènes



Revêtements de sol PVC VER



## ➔ Revêtements refusés

■ Tous les revêtements contenant de l'amiante.

■ Les revêtements textiles, linoléum, caoutchouc, sur feutre ou sur jute.

Moquette



Linoléum



Caoutchouc



Revêtements de sol PVC sur des envers



Revêtements de sol textiles



## Contactez-nous

SFEC - Sols Pvc PRO  
01.44.01.16.44  
info@solspvcpro.com  
www.solspvcpro.com



OPÉRATION  
COLLECTE  
2011